

# PROTCOLE SANITAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous, le protocole sanitaire à appliquer pour la rentrée de septembre 2020.

Merci de prendre connaissance de ce nouveau protocole puis d'**expliquer à vos enfants les règles. Les gestes barrières (lavage des mains, tousser ou éternuer dans son coude, se moucher dans un mouchoir jetable à mettre à la poubelle ensuite...) doivent toujours être appliqués.**

Dans chaque classe, une formation et des explications seront données dès le premier jour de la rentrée pour le nettoyage des mains.

**Attention** : vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) et/ou de prise d'un médicament type "Doliprane" le matin ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Si un élève, un membre de la famille, a été testé positivement ou identifié comme contact à risque, ne pas se rendre à l'école et informer la directrice.

Le civisme de chacun protégera la santé de tous.

Il en est de même pour tous les adultes de l'école.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

(gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée des bâtiments)

## **1. REGLES DE DISTANCIATION**

-Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas pour les élèves mais reste en vigueur pour les adultes.

-Dans les espaces clos, la distanciation entre les enfants n'est plus obligatoire afin de permettre l'accueil de tous les élèves.

## **2. GESTES BARRIERES**

-Le lavage des mains aux lavabos est réalisé plusieurs fois par jour sans distanciation physique :

- à l'arrivée dans l'école,

- avant le repas du midi pour les demi-pensionnaires sous la surveillance des agents pour les élémentaires, en classe pour les maternelles (dès l'arrivée au domicile pour les externes),

- après les passages aux toilettes,

- dès l'arrivée au domicile à l'issue de l'école (avant la prise du goûter pour ceux qui vont à la garderie sous la surveillance des agents).

-Le port du masque est obligatoire pour tout adulte qui entre dans l'enceinte de l'école

(pas de masque pour les élèves sauf raison médicale ).

## **3. HYGIENE DES LOCAUX ET DU MATERIEL**

-Un nettoyage et une désinfection des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, poignées...) seront réalisés une fois par jour.

-Les locaux seront aérés plusieurs fois par jour pendant 10 à 15 minutes.

-A l'extérieur, l'utilisation du matériel commun est autorisée.

- A l'intérieur d'une classe ou d'un groupe, le partage d'objets, de matériels pédagogiques est permis.

## **4. ACCUEIL DES ELEVES ET SORTIE DES CLASSES**

Afin de limiter les brassages, nous constituons 2 groupes distincts : un groupe de maternelles et un groupe d'élémentaires.

**Afin de limiter les regroupements de personnes devant l'école, l'entrée du matin et la sortie du soir des maternelles se feront au portail bleu, derrière l'église.** Merci de respecter l'horaire de fermeture à 8h45.

**Pour les élémentaires, l'entrée et la sortie se feront au portail rouge comme d'habitude.**

**RQ : Pour tous les élèves, ne pas apporter les serviettes de cantine (utilisation de serviettes jetables).**

Villedômer, le 28/08/2020

Catherine Legeay, directrice